



UTMA3

REGLEMENT

Tout d'abord un petit rappel environnementale, nous traversons 3 départements (12.30.48) qui sont classés en Parc Naturel Régional des Grands Causses, Parc National des Cévennes et cite classé au patrimoine de l'UNESCO. De ce fait nous vous demandons le plus grand respect de ces sites et de jeter vos détritux au point de ravitaillement. Pour que nos évènements perdurent et que nos enfants en profite respectons notre environnement.

1. Le règlement complet des cyclo-sportives consultable sur le site FFC/loisirs/cyclisme pour tous est applicable.
2. Toute inscription implique l'adhésion totale au règlement. Les organisateurs se réservent le droit de modifier en cas de force majeure ou de problèmes de **sécurité**, le déroulement de l'épreuve.
3. Le port du casque à coque rigide obligatoire pendant la totalité de la manif + la non utilisation de prolongateur de guidon, la fourniture d'un **certificat médical de moins d'un an**(pour la pratique du cyclisme en compétition). **Vous êtes responsable de votre orientation sur le parcours.**
4. **Le respect du code de la route et des autres utilisateurs est obligatoire** .Les routes ne sont pas fermées à la circulation alors **PRUDENCE** dans les descentes et en virage, lors de la traversée de villages.
5. A minima, seront présents un véhicule ouvreure, 4 motos, 1 ambulance, 1 véhicule balai, 1 médecin.
6. Tout accident engage votre responsabilité, nous vous informons de l'importance d'avoir une assurance individuelle accident notamment pour avoir des taux de remboursements suffisants surtout pour ceux non licenciés FFC.
7. Des ravitaillements sont situés sur le parcours, nous vous demandons de jeter vos déchets dans les réceptacles prévus.
8. Contrôle de sécurité des vélos et des participants le samedi 22aout 18h au gymnase de Meyrueis: éclairage avant-arrière gilet fluo obligatoire jusqu'au moment où les organisateurs en décideront en fonction de la météo(**vos sacs seront alors présents pour les réceptionner**) . Les véhicules supporters, et donc non **suiveurs** arrêtés de points en points sont acceptés à partir du 60ème kms (Valleraugue). Merci de respecter les autres participants.
9. Une porte horaire au Carrefour des Licides au km 204.5 détournera tous les participants à partir de 15h sur l'UTMA « Light » Cette porte horaire est basée sur du 21,5 km/h. Le véhicule balai sera sur la même base.
10. Il est obligatoire d'avoir sur soi son téléphone portable dont le n° inscrit est celui du bulletin d'inscription et de se signaler en cas d'abandon.

L'UTMA est une épreuve en semi autonomie avec uniquement 3 ravitaillements RELAIS ET ABRIS interdits après le 33eme kms(sommet de l'Aigoual) . Le parcours est balisé mais les carrefours ne sont pas gardés. Une trace Strava est disponible pour l'UTMA « LIGHT » <https://www.strava.com/routes/1492590https>: et pour l'UTMA www.strava.com/routes/1367453https.

Pour tout renseignement technique : utma3@orange.fr

Inscription et informations hébergements : office.tourisme.meyrueis@wanadoo.fr

Inscription avec notre partenaire : www.velo101.com/cycloSPORT